



**Tranzaut nous ressemble,
nous rassemble**

Gazette communale de Tranzault

n° 86 – Août 2024

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –
mairie.tranzault@orange.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 18h30
Vendredi de 9h30 à 12h00
Samedi de 9h30 à 12h00

TOUTE L'ACTUALITE

« www.tranzault.fr »

à retenir :

→ 24 août 2024 à 20h

Spectacle Conté Gratuit
proposé par le Comité des
Fêtes

→ 21 & 22 septembre 2024

Journées du Patrimoine et Ex-
position d'artistes TRANZ'ARTS

→ 29 septembre 2024

Fête des vendanges à la vigne
conservatoire

→ Fin septembre/octobre

- poursuite de la création du
sentier « chemin faisant »
- restauration de la mare
« les Bouffards »

→ Fin novembre

journée « plantations »

→ Début décembre

repas des aînés

LES BÉNÉVOLES

offrent gratuitement

leur temps

leur énergie

et tous les frais que cela
implique.

En aucun cas ils ne sont
indemnisés et aucun
avantage ne leur est offert.

Leurs seuls salaires sont
votre respect votre
reconnaissance et vos
remerciements

LES BENEVOLES dans la commune

Les bénévoles, une chance d'en avoir dans une commune, c'est une force à Tranzault, depuis toujours existe cette envie de participer à la vie municipale et associative, d'animer et de faire connaître sa commune.

Depuis des dizaines d'années, les bénévoles se sont toujours mobilisés pour faire avancer les initiatives et projets communaux, avec la complicité des agents et élus municipaux ; ils ont entre autres participé à plusieurs réalisations et ont contribué à faire accélérer les projets des conseils municipaux successifs : comme au tout début l'empierrement des chemins communaux en sable rouge avec les agriculteurs, ensuite des travaux d'extension de la salle des fêtes, des vestiaires et installations du stade de foot, l'aménagement du local du club informatique, la restauration de patrimoine divers comme les fontaines, les croix, les mares et plus récemment des travaux de restauration de locaux communaux pour les associations du comité des fêtes, des jeunes, du club vtt, de l'association de la mailloche Berrichonne, d'un logement communal, d'aménagement de la cantine scolaire, d'embellissement du bourg, des tracés d'itinéraires de chemins de randonnées, de plantations de corridors écologiques, sans oublier les actions d'animations de nos associations chaque année.

Vous l'aurez compris le bénévolat c'est une grande histoire à Tranzault, indispensable à la vie municipale, au lien social, au bien vivre ensemble en milieu rural.

Chapeau bas à tous ces bénévoles ...

« Le petit abri-bus dans la campagne »



Encore une action des bénévoles – Bernard H., Damien F., Chantal H., Pascal W., Bruno M. - MERCI pour leurs initiatives, leurs dons de matériaux, qui ont réalisé ces jolis abris bus atypiques et colorés ; implantés au lieu dit « Le Chassin et en bas de Rimenoux », les enfants pourront en « profiter » dans l'attente du ramassage scolaire ...

À plus dans le bus ...



Poursuivons l'aventure... Village d'Avenir se profile et mobilisera sans doute les bénévoles ...

Comme annoncé dans la dernière gazette, la commune a été retenue au programme Village d'avenir porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les attentes du programme « village d'avenir » pour la commune sont ciblées sur l'ingénierie:

→ financement de l'ingénierie (Architecte, bureau de contrôle, ...) afin de réaliser un programme de tranches de travaux et de plan de financement partiel et global.

→ aides potentielles en fonction des locaux et des travaux à réaliser.

La municipalité a souhaité dans un premier temps lancé une étude de faisabilité auprès du conseil en architecture, en urbanisme et en environnement de l'Indre (CAUE 36) afin d'établir une feuille de route opérationnelle pour les années à venir, qui permet d'établir des plans de financement pour anticiper les demandes de subventions notamment dans le cadre du nouveau contrat régional de solidarité territorial 2024/2030, et différents appels à projet des politiques publiques qui « sortent » au fil de l'eau.

La commande par la commune de l'étude de faisabilité auprès du CAUE était la suivante

- le principe de conserver l'architecture du front bâti face à la place
- un aménagement de la partie "grand'maison" qui permette de réaliser les travaux de l'enveloppe extérieure (baies vitrées, toiture, isolation ravalement extérieur) sans remettre en cause les travaux ultérieurs par tranche des aménagement intérieurs - mairie - tiers lieu - logement – gites
- un assainissement semi collectif pour raccorder les différents locaux existants et à créer
- un ré-aménagement dans l'enveloppe de la salle des fêtes pour la création de nouvelles toilettes et d'une cuisine
- une accessibilité de la salle des fêtes vers l'extérieur coté jardin - création terrasse et pergola - liaison douce entre les bâtiments -
- un réaménagement du fonctionnement extérieur de l'ensemble bâti avec la place - création de stationnement, circulation douce et plantations



L'étude de faisabilité du CAUE

→ réaménagement des espaces autour de l'ensemble bâti salle de fêtes – grand' maison :

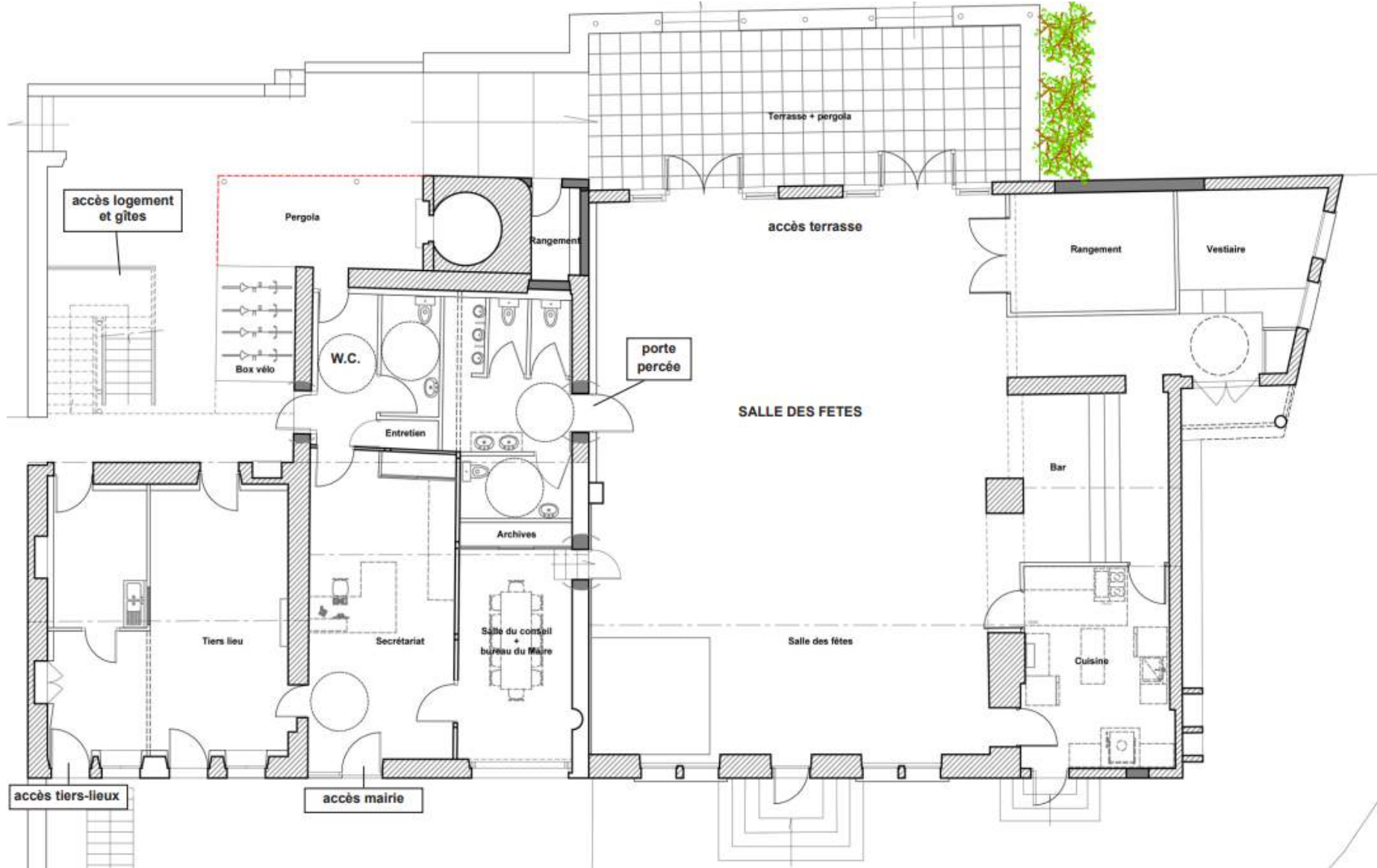
- en créant des liaisons douces entre les différents espaces conjugués à un éclairage adapté
 - en sécurisant et privilégiant une circulation piétonne entre la place de l'église, la salle des fêtes et l'accès à l'école
 - en créant de nouveaux stationnements le long de la route départ.
- 19
- en embellissant les fronts bâtis
 - en arborant le jardin extérieur de la salle



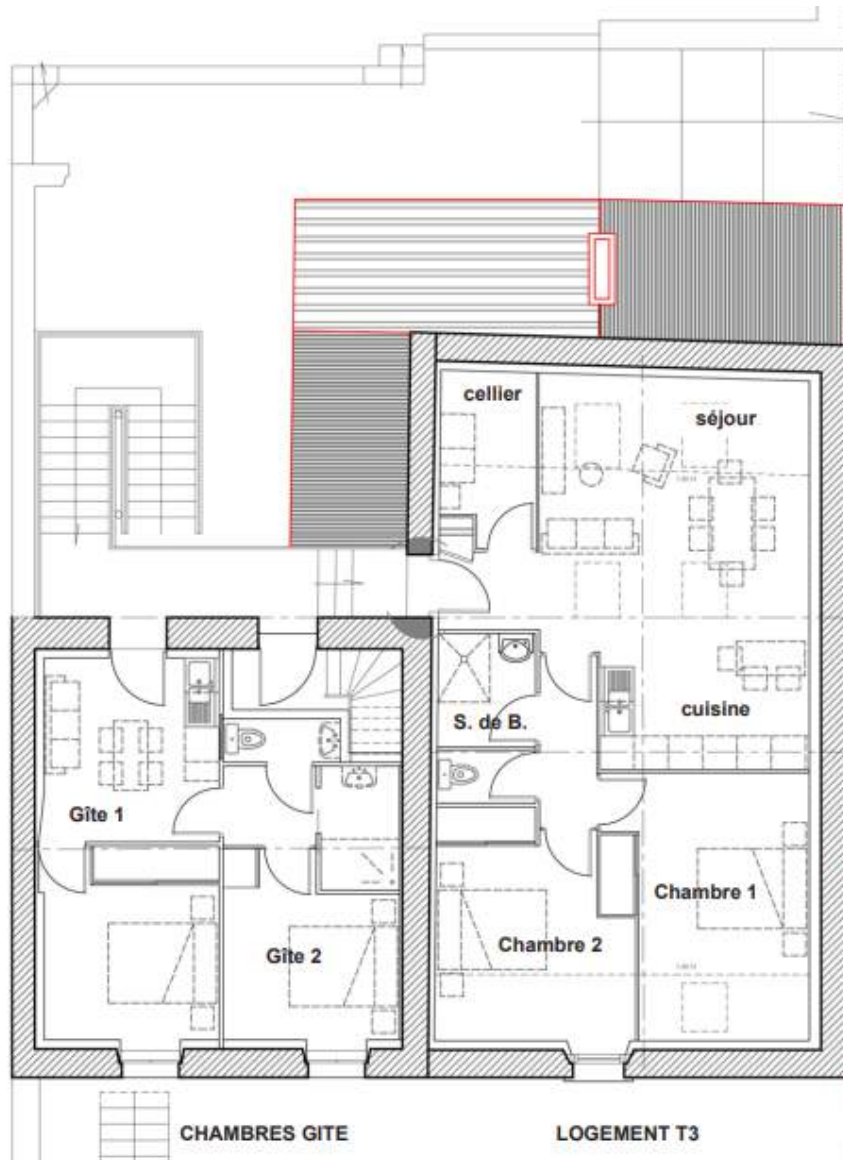
ETUDE DE FAISABILITE DU CAUE

Au RdC :

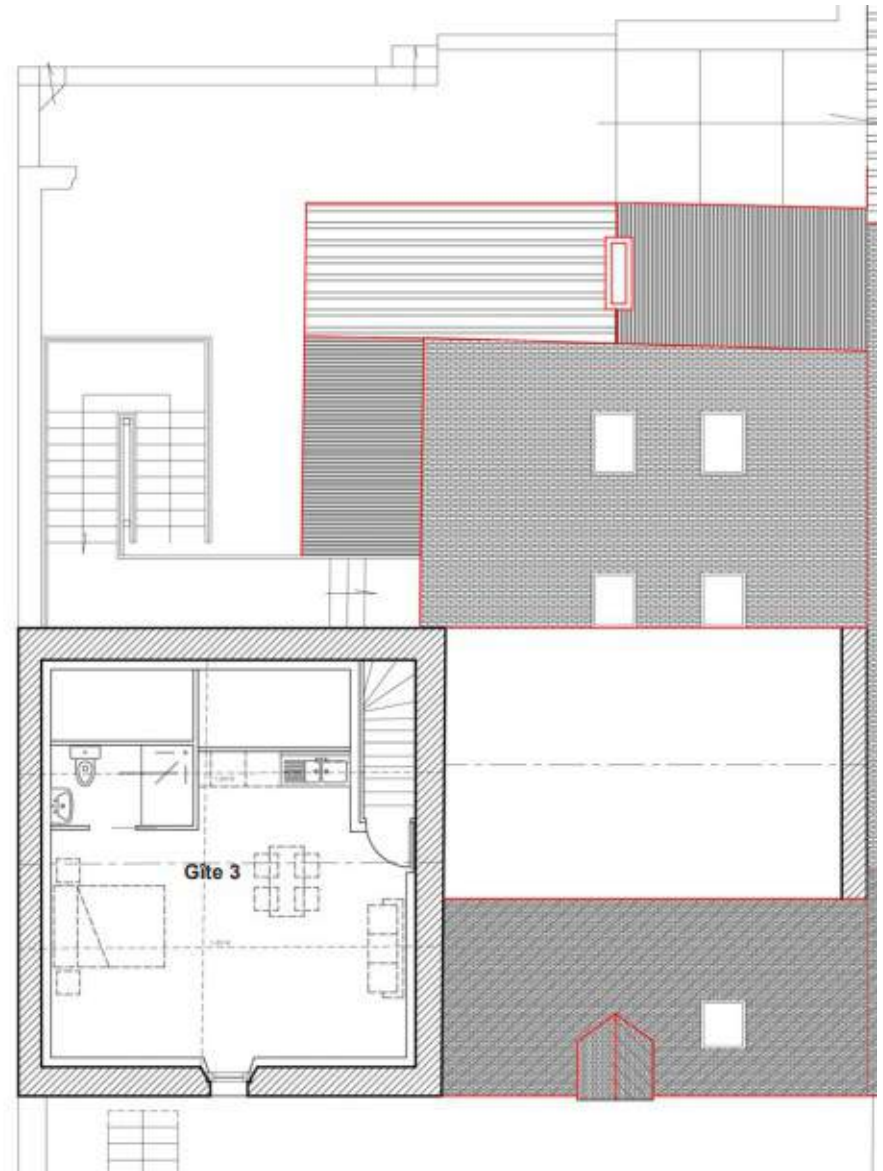
- salle des fêtes : - création d'une cuisine sur la partie toilettes et une partie du bar – création de nouveau toilettes sur une partie de la « grand maison » - aménagement d'accès de la salle vers le jardin avec création d'une pergola sur terrasse et liaison douce entre les différents espaces ...
- grand' maison : création mairie et tiers lieu : avec toilettes communes - création d'une coursive avec escalier d'accès aux étages – réhabilitation du four



→ à R+1 : accès par un escalier extérieur à 1 logement type t3 et 1 gîte équipé petite cuisine + 2 chambres – espace pouvant évoluer en 1 logement



→ à R+2 : accès par un escalier intérieur depuis l'escalier extérieur à 1 gîte équipé petite cuisine + 1 chambre - espace pouvant évoluer en 1 logement



Le conseil municipal a adopté le principe de ces aménagements mais rien n'est gravé dans le marbre, ce projet peut évoluer en fonction de nouveaux besoins des associations et des habitants ; toutes idées et contributions pour amender le projet seront les bienvenues ; n'hésitez pas à faire part de vos interrogations et à transmettre vos avis en mairie.

estimation sommaire d'après des ratios moyens

- Salle des fêtes / wc / terrasse / pergolas / micro station	160 000€
- Mairie	125 000€
- Tiers Lieux	55 000€
- Logement - coursive	166 000€
- Gites	137 000€
- TOTAL TRAVAUX	643 000€ HT
- TOTAL INGENIERIE	100 000€ HT

	750 000 €

Même si l'estimation sommaire est ambitieuse et peut faire peur au regard des capacités financières de la commune , cette étude de faisabilité est une première ébauche qui doit nous permettre d'avancer dans la réflexion. La réussite de ce projet dépendra à s'inscrire dans les programmes de subvention, dans les appels à projets, à mobiliser du bénévolat et qui sait peut être du mécénat ...

à en rediscuter...

* * * * *

LES PROJETS EN COURS

La commune

Des travaux programmés sur 2024/2025 devenus nécessaires vont être réalisés par la mise aux normes électriques des vestiaires du stade, la réfection de la toiture de la salle des fêtes qui subit les aléas des fortes précipitations de manière récurrente

Des travaux d'anticipation, nécessaires aux aménagements futurs, cités au dessus, par l'extension du garage communal notamment pour le stockage de divers matériaux et matériels et pour moderniser l'espace de travail.

Des travaux d'adaptation aux changements climatiques par la pose de 3 récupérateurs d'eaux pluviales des bâtiments communaux pour l'arrosage et le nettoyage des espaces et des matériels.

Le Syndicat Départemental d'Electrification Rurale de l'Indre

Des travaux de renforcement de l'électricité et de sécurisation du réseau sont devenus nécessaires ; les travaux vont consister à partir de 2025, à remplacer le transformateur du bourg en limite de fournir la puissance nécessaire, ainsi que la reprise des différents réseaux (fibre, éclairage public) qui seront réalisés sous terre, ainsi que la mise en place de nouveaux luminaires en remplacement des poteaux EDF.

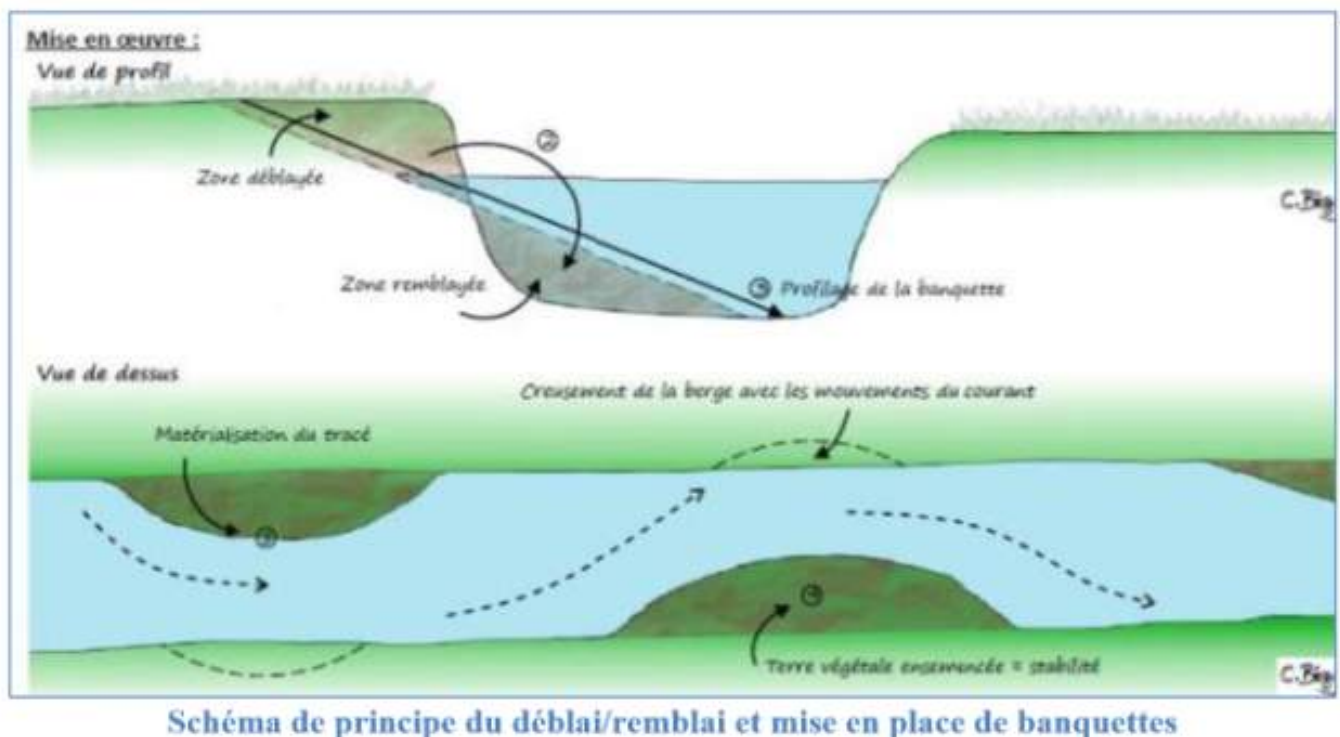
Les travaux de modernisation de l'éclairage public qui était prévus pour le remplacement par les luminaires à Leds est par conséquent reporté dans l'attente d'harmoniser l'ensemble de ces opérations.

Ces travaux qui n'étaient pas programmés financièrement, deviennent prioritaires, vont engendrer des dépenses supplémentaires et auront pour conséquence de décaler la programmation budgétaire des années à venir !!!

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Des travaux de reméandrage prévus sur le Gourdon du pont de la D 38 à l'aval du lieu-dit "Chantôme" devrait commencer vers le 15 septembre 2024. Les travaux vont consister en des interventions sur la morphologie du cours d'eau (retalutage de berges et mise en place d'une recharge granulométrique) avec la mise en place d'aménagements agricoles (passage à gué et descentes aménagées) destinés à l'abreuvement du bétail.

Au niveau du chemin des Moines qui longe le Gourdon, un reprofilage ponctuel des berges par retalutage (déblai/remblai au niveau de linéaires de berges dépourvus de végétation ligneuse) est prévu sur un linéaire d'environ 230 m à partir de l'entrée du chemin au niveau du pont de la D 38. Vous trouverez ci-dessous le schéma de principe de l'intervention :



Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal



Séance du 20 février 2024

I. SIVOM DES 5 VALLÉES_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX « ÉCOLE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES »

A la suite du transfert des compétences « école, garderie et cantine » au SIVOM Les 5 Vallées, le Conseil municipal, par délibération n°48 du 16 octobre 2019, a accepté de mettre à disposition de ce syndicat les locaux de l'école, services périscolaires et leurs annexes et a autorisé le Maire à signer la convention nécessaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la proposition d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2024 de 3 %, soit une participation annuelle de 8 770,45 € et AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 05 ci-annexé.

II. VOTE DES TAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 (Délibération N° 02_20/02/24)

Monsieur le Maire rappelle les taux votés au titre de l'année 2023 et invite l'Assemblée à fixer les taux d'imposition communaux pour 2024 :

- Taxe foncier bâti 2023	33,54 %
- Taxe foncier non bâti 2023	51,80 %
- THRS - Taxe d'Habitation	25,98 %
Taxe d'habitation sur les résidence secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation	
- CFE 2023	19,66 %

Le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de reconduire les mêmes taux et CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

III. AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À RÉALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Par délibération n° 32_28/11/2023, Monsieur le Maire rappelait les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT qui autorise une collectivité à liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement (dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente), ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, même si le Budget Primitif de l'exercice n'a pas été adopté avant le 1er janvier.

Cependant, concernant la section d'investissement, dans l'attente de l'adoption du budget, le maire doit obtenir l'autorisation du Conseil municipal, pour engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le Conseil municipal à l'unanimité, **RECONFIRME** son autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dès le 2 janvier 2024 à hauteur de 110.723,58 € (< 25% de 442 894,32 €),

IV. PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL

Par délibération N° 29_24/10/2024, le Conseil municipal a approuvé l'extension de l'atelier communal et la réfection de la toiture de la partie existante pour une dépense de 55 580,00 € HT

Après étude de notre demande de subvention dans le cadre de la DETR, les services de la préfecture nous ont précisé que ce projet pouvait bénéficier jusqu'à 50 % de subvention. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le plan de financement suivant:

Dépense = 55.580,00 €

Recette = FAR : 10 000,00 € (18%) + DETR 2024 : 27 790,00 € (50 %) + Autofinancement communal : 17 790,00 € (32%)

Le Conseil municipal à l'unanimité, **RAPPELLE** leur approbation de réaliser l'extension de l'atelier communal et la réfection de la toiture de la partie existante comme proposé par Monsieur le Maire, **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à ce dossier.

V. Informations diverses

-Réunion des Associations

M. le Maire informe le Conseil de la création d'une nouvelle association "Boischaud-sud résilience" pour laquelle des réunions sont déjà programmées et d'une amicale regroupant les personnes de TRANZAULT exerçant une activité artistique avec l'objectif d'organiser des expositions dans la commune.

-Inventaires Bocagers/Biodiversité

Le 13 Mars a lieu la restitution de l'inventaire du bocage et de la biodiversité de notre commune avec Indre Nature.

VI. RETOUR REUNIONS EXTERIEURES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Circuits Vélo** : Une réunion et un repérage sur le terrain ont permis de proposer 2 circuits de boucles à vélo passant par TRANZAULT (l'une à partir de l'Indre à vélo et l'autre à partir de St Jacques à vélo). Cette opération est à la charge financière de la CDC (bénéficiant de subventions).
- **Énergies Renouvelables** : Dans le cadre de la Loi AER, chaque Commune a communiqué sa délibération (sauf LYS-ST-GEORGES et MAILLET). Après lecture des décisions pour chaque commune, M. le Président de la cdc conclut qu'on répond bien aux objectifs fixés grâce à un bon éventail des énergies proposées. M. VIAUD, Maire de TRANZAULT regrette qu'il n'y ait pas une réflexion intercommunale sur l'implantation des ENR sur le territoire avant la transmission à la préfecture.
- **Ordures ménagères** : Une augmentation de la redevance de 5 % est prévue. Une étude pour changer le mode de tri et de ramassage est confiée à la société AJPD pour la somme de 11 500 €.
- **PLUI** : Des réunions se sont déroulées en décembre avec les PPA et en janvier dont une dans la commune en vue d'une finalisation du projet en septembre 2024.

SIVOM des 5 Vallées

Une rencontre a eu lieu avec l'IEN juste avant le résultat de la carte scolaire, et malgré la menace d'une fermeture de classe ce jour-là, le même nombre de classes est maintenu à la rentrée scolaire 2024/2025. Une réunion de médiation entre le personnel et les professeurs aura lieu jeudi à MERS-SUR-INDRE. La Commune a participé à une formation à l'éco-mobilité scolaire à CROZON-SUR-VAUVRE dans le cadre du projet mobilité du PAYS DE LA CHÂTRE.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

La société d'assurance «MAIF» ayant dénoncé le contrat d'assurance du tracteur communal au 31 décembre 2023, Monsieur le Maire a souscrit, le 30 décembre 2023 un nouveau contrat pour garantir le dit véhicule auprès de la société SMACL Assurances.

La société d'assurance «MAIF» ayant dénoncé le contrat d'assurance « Auto-Missions » au 31 décembre 2023, Monsieur le Maire a souscrit, le 30 décembre 2023 auprès de la société SMACL Assurances un nouveau contrat pour garantir les agents et élus assurant des trajets avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions (*achat, réunion, formation, ...*).

Séance du 12 avril 2024

I.VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RÉSERVE DE SA PART.

II. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Maire ne pouvant présider et voter le compte administratif, Madame HIBERT Chantal, 1ère Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires est désignée, Présidente et présente à l'Assemblée le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
RECETTES			
Prévisions au BP 2023	541 894,32 €	470 539,7 €	1 012 343,02 €
Titres émis (net)	275 232,32 €	367 084,79 €	642 317,11 €
DEPENSES			
Prévisions au BP 2023	541 894,32 €	470 539,7 €	1 012 343,02 €
Mandats émis (net)	304 882,72 €	304 432,58 €	609 315,30 €
Résultat de l'exercice	- 29 650,40 €	62 652,21 €	33 001,81 €
Reports de 2022	- 135 287,76 €	142 339,70 €	
Résultat de clôture	- 164 938,16 €	204 991,91 €	40 053,75 €
Reste à réaliser en dépenses	- 40 027,20 €	/	- 40 027,20 €
Restes à réaliser en recettes	40 668,26 €	/	40 668,26 €
Résultats définitifs	- 164 297,10 €	204 991,91 €	40 694,81 €

Sur proposition de Madame HIBERT Chantal, 1ère Adjointe, le Conseil municipal décide à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 ; **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs 2023 comme présentés ci-dessus.

III. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

A la suite de l'approbation du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats. Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat, et VU les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023 approuvé ce même jour,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats définitifs	- 164 297,10 €	204 991,91 €

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à – 164 297,10 €, Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)	164 297,10 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	+ 40 694,81 €

IV. Vote du Budget Primitif 2024 (Délibération N°08_12/04/2024)

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté en annexe comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 393 882,81 €

Dépenses et recettes d'investissement : ... 421 165,36 € (VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

articles	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024		
		Report de 2023	Programme investissement année 2024	
		A	B	A+B+D
1641	- remboursement capital des emprunts		27 000,00 €	27 000,00 €
1641	- remboursement emprunt « relais TVA »		- €	- €
2031	- étude MOE bâtiments communaux (provision)		15 000,00 €	15 000,00 €
204182	- bâtiment et installations		1 500,00 €	1 500,00 €
2051	- informatique logiciel		500,00 €	500,00 €
2111	- étude sol vente parcelle (1 lot)		1 000,00 €	1 000,00 €
2131	- bâtiments publics		3 000,00 €	3 000,00 €
2158	- autre matériel et outillage technique extincteur		500,00 €	500,00 €
2181	- signalisation		1 000,00 €	1 000,00 €
2183	- matériel bureau + informatique		1 500,00 €	1 500,00 €
2184	- mobilier secrétariat		3 000,00 €	3 000,00 €
2188	- autres immo incorporelles grilles expo + bac jardiland + ...		3 000,00 €	3 000,00 €
2188	- divers achat (sanitaires wc)		5 000,00 €	5 000,00 €
	LOCAUX ASSOCIATIONS CDF CDJ			- €
2131	- revêtement façade		8 000,00 €	8 000,00 €
2131	- volets persiennes		3 000,00 €	3 000,00 €
	LOCAL WC PUBLIC			- €
2131	- toiture		6 000,00 €	6 000,00 €
2131	- divers + électricité		5 000,00 €	5 000,00 €
2131	- revêtement façade		4 000,00 €	4 000,00 €
	SALLE DES FETES			- €
2131	- réfection 1/2 toiture arrière		18 500,00 €	18 500,00 €
2131	- remplacement plafonnier éclairage		2 500,00 €	2 500,00 €
2131	- remplacement porte entrée		4 100,00 €	4 100,00 €
	GARAGE			- €
2313	- extension garage		68 000,00 €	68 000,00 €
2131	- électricité		4 000,00 €	4 000,00 €
	STADE			- €
2131	- électricité		4 000,00 €	4 000,00 €
	PLACE			- €
21578	- matériel et outillage technique recupérateur EP		15 000,00 €	15 000,00 €
	BUSAGE CIMETIERE + CLOTURE			- €
2313	- création réseau cimetière		1 500,00 €	1 500,00 €
21578	- création clôture		3 500,00 €	3 500,00 €
	AUTRES			- €
2111	- acquisition foncière terrains à bâtir et ou immeuble		/	- €
2151	- travaux voirie route de chantôme 2ème partie	25 027,20 €	- €	25 027,20 €
2315	- éclairage public	15 000,00 €	1 500,00 €	16 500,00 €
21316	- columbarium + plaque		4 000,00 €	4 000,00 €
271	- scic beb - parts sociales		100,00 €	100,00 €
165	caution logement communal		1 500,00 €	1 500,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	40 027,20 €	216 200,00 €	256 227,20 €
.040	opération d'ordres de transfert entre sections			- €
192	plus ou moins value sur cessions immobilisations			- €
001	Solde d'exécution reporté n-1 = Déficit 2023	/	164 938,16 €	164 938,16 €
	TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES =	40 027,20 €	381 138,16 €	421 165,36 €
		421 165,36 €		421 165,36 €

articles	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024		
		Report de 2023	Programme investissement année 2024	
		A	B	- €
001	Excédent 2023			- €
024	vente parcelle		- €	- €
				- €
10222	FCTVA		85 896,00 €	85 896,00 €
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		164 297,10 €	164 297,10 €
				- €
1323	Subv. amende de police – CD36		1 000,00 €	1 000,00 €
1323	Subv. F.A.R 2022 – CD36 (route chantôme)	9 970,00 €		9 970,00 €
1323	Subv. F.A.R 2024 – CD36 (travaux garage)		10 000,00 €	10 000,00 €
1323	Subv. F.A.R 2024 – CD36 (travaux recup ep)		6 000,00 €	6 000,00 €
1328	Subv. ADEME 2021 chaufferie (lot1 et 2) + CEE	30 698,26 €	/	30 698,26 €
1328	Subv. ACTEE (moe – chaufferie)		10 000,00 €	10 000,00 €
1328	subv. Agence de l'eau		2 000,00 €	2 000,00 €
1341	Subv. DETR 2024 (travaux garage)		27 500,00 €	27 500,00 €
				- €
1348	Subv. FIPHFP		800,00 €	800,00 €
1641	Emprunt relais TVA		- €	- €
1641	Emprunt opération réelle		35 013,75 €	35 013,75 €
2135	autres immobilisations corporelles		/	- €
				- €
165	caution logement communal		1 500,00 €	1 500,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES	40 668,26 €	344 006,85 €	384 675,11 €
021	virement de la section de fonctionnement (prévision)	/	36 490,25 €	36 490,25 €
.041	opération patrimoniale	/	/	- €
2031	frais d'études	/	/	- €
2188	autres immobilisations corporelles	/	/	- €
2804411	Amortissement étude, biens, matériels	/	/	- €
	TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES =	40 668,26 €	380 497,10 €	421 165,36 €
		421 165,36 €		421 165,36 €

V. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté (FAJD) ainsi que du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1^{er} décembre 1988 et du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, garantie Jeunes) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la Commune à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024, APPROUVE un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale soit 282,74 €, AUTORISE la Commune à participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2024, APPROUVE un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit la somme de 11 €, DÉCIDE de verser ces dépenses au compte du Département.

VI. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57 POUR L'ANNÉE 2024 (Délibération N°10_12/04/2024)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VII. SDEI - ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (Délibération N°11_12/04/2024)

En 2016, la Commune a souhaité s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie. En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, une convention a été signée pour 4 ans avec le SDEI portant adhésion au service de conseil en énergie partagé.

Cette convention renouvelée en 2020 sera échu le 19 mai prochain, aussi le Maire propose à l'Assemblée de renouveler cette adhésion et rappelle les conditions d'adhésion formalisées dans une convention, ci-annexée :

- engagement de la Commune sur 4 ans
- Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la Commune sont de 50 € d'abonnement par an ajouter au coût par habitant * pour l'ensemble des prestations suivantes :

Le Bilan Énergétique Global - Le Bilan Énergétique de Suivi - L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Soit pour 2024, la somme de 446,46 € (*contre 376,18 € en 2023*)

Aussi, après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, DE RENOUELER pour 4 ans l'adhésion de la Commune de Tranzault au service de Conseil en Énergie du SDEI et AUTORISE le Maire à signer la convention, jointe en annexe, entre la Commune de Tranzault et le SDEI.

VIII. ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ORANGE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances de l'occupation du domaine public, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour l'opérateur Orange. Pour 2024 :

- pour les infrastructures aériennes = 810,94 € (*en 2023 = 788,76 €*),
- pour les infrastructures souterraines = 85,44 € (*en 2023 = 83,10 €*)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de recevoir cette somme et CHARGE Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

IX. ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre a transmis l'état des sommes dues par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

L'état des sommes dues s'élève à un montant de 239,00 € (234 € en 2023).

Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE de recevoir cette somme et CHARGE Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

X. INFORMATIONS DIVERSES

- * Proposition d'instauration d'une taxe d'aménagement sur autorisation urbanisme, (photovoltaïsme, etc)
- * Schéma d'assainissement collectif dans révision PLUI, étudier le passage à l'assainissement non collectif
- * Présentation Indre Nature ORE, possibilité de faire classer son patrimoine pour le préserver
- * Proposition de devis fibre de BAILLY Romain Orange pour équiper les bâtiments communaux
- * Concours village fleuri = recherche de candidats
- * Organisation du bureau de vote_scrutin du 9 juin 2024

XI. RETOUR REUNIONS EXTERIEURES

SIVU Voirie

Augmentation de la cotisation de + 24 % 18 000 € => 25 000 €, (sous traitance et augmentation du personnel, réparation tracteur, pannes imprévues du matériel)

Broyage non efficient à SARZAY qui utilise peu, entre autre, le Tractopelle contrairement à TRANZAULT.

Les élus notamment Sarzay et Fougerolles s'interrogent sur la continuité du SIVU.

PAYS DE LA CHATRE

OPAH permanence à NEUVY, 1er vendredi de chaque mois . Accompagnatrice Cathia PEREZ.

CRST 2 dossiers en cours pour la cdc val de bouzanne, boucle en vélo et rénovation thermique

PNR désignation d'élus (P.VIAUD (tranzault) et G.DEFOUGERE Le Magny) pour la préfiguration du projet

Mobilité 4 axes = Location vélo électrique, achat 20 vélos, continuité du service transport solidaire conserver en cdc, mobilité domicile école, domicile travail, covoiturage, animation sur marché.

SDEI , conseil pour énergie partagée, lieu d'exposition à l'espace colbert => idée éclairage.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tourisme : Berrycyclette 8 juin CROZON, Échappée de la Bouzanne

Groupe de travail commission tourisme sur le projet de développement à l'échelle intercommunale

Maison tourisme, choix des artistes pour exposition mensuelle

Séance du 11 juin 2024

I. VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS PUBLICS

Par délibération n°34_28/11/2023 du 28 novembre 2023 le Conseil municipal a décidé sur le principe d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 et a chargé Monsieur le Maire de déposer un dossier au Comité Social Territorial du CDG de l'Indre. Ainsi après saisine le 12 avril 2024 du Comité Social Territorial du CDG de l'Indre et accord de principe de cette instance en date du 20 novembre 2023, le Maire demande à l'Assemblée de confirmer la décision prise par délibération n°34_28/11/2023 afin de pouvoir verser la dite prime sur les salaires de juin.

Le conseil municipal à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents et **FIXE** le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période couvrant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €

PRÉCISE que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

II. AOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGDHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIISSEMENTS SEXISTES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADHÈRE au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et relative au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes et ses éventuels avenants avec le Centre de Gestion de l'Indre, DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III. COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VAL de BOUZANNE Modification des Statuts

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 21 des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH ».écembre 2023 décidant de modifier les statuts de la CDC du VAL de BOUZANNE en retirant la compétence « Politique du logement et du cadre de vie – assistance, conseil et suivi dans le cadre d

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la modification des statuts comportant le retrait d'une compétence, **APPROUVE** les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal.

IV. ENEDIS – Convention de servitude

Dans le cadre de la pose d'un poste PRCS (dimensions L130 cm/P 154/H 115) pour permettre le raccordement de nouveaux câbles souterrains électriques vers la parcelle A1075 sis La Brande des Préaux, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée pour la mise à disposition d'une partie de parcelle communale le long de la VC n°3 jouxtant la parcelle A1074.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la mise à disposition à ENEDIS d'une partie de parcelle communale le long de la VC n°3 jouxtant la parcelle A1074, AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes jointes en annexe.

V. INFORMATIONS DIVERSES

-Élection des députés à l'Assemblée nationale

Décret du 9 juin 2024 => Scrutin à 2 tours les 30 juin et 7 juillet - ouvert de 8h à 18h
Seuls les électeurs de la liste principale votent (liste électorale arrêtée au 9 juin 2024)

-PLUi – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Suite au débat sur le PADD qui a eu lieu le 14 mai 2024 en Conseil Communautaire et en référence à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme qui précise qu'un débat doit avoir également lieu au sein des conseils municipaux dans les deux mois sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, Monsieur le Maire propose de débattre sur ce projet transmis à tous les conseillers municipaux le 5 juin dernier.

Monsieur le Maire a fait lecture et présenté en séance le projet de façon détaillée sur les orientations générales et sur les objectifs.

Le Conseil municipal, après débat, a pris acte et n'émet pas d'observation particulière.

Les concertations avec les agriculteurs et les associations environnementales, et les réunions publiques demandées ont été prises en compte et seront programmées prochainement par la CDC.

-VALECO = Invitation à l'inauguration centrale photovoltaïque à la Châtre-Langlin,

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet d'agrivoltaïsme sur des terres agricoles situées sur la partie ouest de la commune (en limite de NEUVY) sur une surface de 19 ha

La commerciale de chez VALECO est venue en mairie présenter le projet et le calendrier prévisionnel = lancement des études en 2024, permis de construire fin 2025, pour une exploitation vers 2028.

-FAR 2024 = Attribution du FAR 8.526,00 € pour le garage 6.030€ pour les récupérateurs d'eau.

-FAR - Association - 2024 = VTT 800 €, Mailloche 600 € et comité des fêtes 600 €

-Fibre = Branchement de la fibre en mairie et au local comité des jeunes et des fêtes.

Devis de M. Romain Bailly (Orange) accepté. Mise en sécurité de la LiveBox à prévoir.

-Maisons fleuries = Suite au souhait de la Commune de participer à l'attribution d'une première fleur et après renseignements auprès du Département (Mme ARRIVE) il convient de prendre le temps de la réflexion avant un engagement définitif et une rencontre avec M.THEODON, technicien et membre du jury, sera programmée en septembre avec les élus et M. Bertrand CHAUSSE.

VI. RETOUR REUNIONS EXTERIEURES

PAYS DE LA CHATRE

Plan alimentaire territorial = Un groupe de travail est constitué (Philippe VIAUD y participe) et animé par Mme CLERGEAU. C'est une obligation de mettre en place des actions en lien avec la loi EGALIM pour introduire dans les cantines scolaires une alimentation bio, durable et locale. C'est une obligation (surveillée par le préfet via le site « ma-cantine.agriculture.gouv.fr ») qui demande une concertation entre élus et cantinières. Il sera nécessaire d'adapter le matériel et le budget qui en découle.

SIVOM des 5 Vallées

Conseil d'école = L'effectif prévu à la rentrée est conforme aux attentes 122/124 élèves. Le SIVOM avec un budget de 490.000 € et 12 emplois fait l'objet de contrôles CAF et Comptable pour la « Régie ».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Assainissement = Transfert de la compétence assainissement et eau potable au 1^{er} janvier 2025 à la CDC. La Commune n'est pas concernée pour l'assainissement mais sa fiscalité sera nécessairement impactée par une hausse (équilibre comptable différent dans chaque commune). Pour l'eau potable continuité du fonctionnement par le syndicat des eaux de la couarde.

Indre à Vélo = Un avenant entre les différents partenaires va acter le changement d'appellation de l'INDRE A VELO et ainsi devenir LA CYCLO BOHEME ou évasion romanesque au fil de l'Indre.

Transport solidaire = Peu utilisé sur le canton de NEUVY, mais sans doute peu connu (11 bénéficiaires /3 conducteurs et 102 déplacements).

La CDC a obtenu le label territoire vélo

VILLAGE D'AVENIR = réunion prévue vendredi après-midi avec la chargée de mission de la DDT/CEREMA. Les membres du conseil sont invités à y participer.

[Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur «www.tranzault.fr»](http://www.tranzault.fr)

Nos écoliers

Une année scolaire très sportive



Dans le cadre de notre Projet « **Notre École, Faisons-la Ensemble** » autour des Jeux Olympiques, les enfants ont eu le bonheur de vivre de multiples rencontres sportives en plus des diverses activités mises en place au sein de chaque classe et école.

Tout d'abord, a eu lieu la cérémonie d'ouverture des Jeux de notre RPI le 23 janvier à Mers-sur-Indre. Après avoir participé à des relais d'athlétisme avec course, sauts et lancers, les élèves se sont vus attribuer les maillots créés avec le logo de notre RPI dessiné par les élèves eux-mêmes. Ils ont ensuite défilé par équipe dans les rues de Mers avant d'assister à l'arrivée de la flamme de nos Jeux, portée par Dominique Bijotat, champion olympique de football en 1984.

Le 25 mars à Montipouret s'est ensuite déroulée une rencontre autour du handisport. Les enfants ont pu vivre différents ateliers comme la découverte du Cécifoot et de la Boccia. Ils ont aussi eu le plaisir de rencontrer Ninon Taily, judokate malentendante qui a participé aux derniers championnats du monde.

Puis nous sommes tous allés à la Plaine des Sports à Châteauroux le 15 avril pour découvrir de nouvelles pratiques sportives : le tir laser, l'escalade, le bubble foot, les sports de raquettes, les sauts et jeux collectifs dans le sable et même un relais en karts à pédales.

Après cela, les enfants à partir du CP ont pu assister au passage de la flamme olympique le 27 mai à La Châtre et participer à de nombreuses activités prévues à cette occasion par l'USEP.

Le 06 juin, c'est le cyclisme qui a été mis à l'honneur lors d'une rencontre à Tranzault. Les enfants ont alors pu s'entraîner sur des parcours de maniabilité avant de s'engager dans des courses dont le circuit a été mis au point et installé par l'association VTTranzault.

Les vainqueurs ont même pu monter sur le podium.

Le 13 juin à Mers-sur-Indre, nos jeunes sportifs ont eu l'honneur d'échanger avec Viviane Dorsile, championne d'Europe du relais 4x400m en 1994 à Helsinki, qui a participé aux Jeux olympiques d'Atlanta en 1996. Nous avons ensuite vibré au rythme de la course à pied sur un parcours aménagé pour l'occasion par l'association « Les foulées de la Vallées Noire ».

La cérémonie de clôture de ces beaux Jeux de notre RPI se déroulera le samedi 29 juin à partir de 15h à Mers-sur-Indre.

Nous remercions sincèrement tous les partenaires de l'école qui ont contribué à la réussite de toutes ces actions.



Le coin des associations

LA MAILLOCHE BERRICHONNE



Encore une année riche en création de tous les artistes. De jolies sculptures sont nées à l'atelier. Pour clôturer toutes les rencontres du lundi soir et du premier samedi du mois, un sympathique repas de partage chez un membre de l'association a réuni tous les Maillochons dans une bonne ambiance. Et voilà, la cloche a sonné, l'heure des vacances est arrivée

Après un grand nettoyage, affûtage des outils et rangement de l'atelier, leurs diverses œuvres vont attendre tranquillement à la maison la reprise. Le 2 septembre sera les retrouvailles amicales pour préparer **l'ouverture de notre atelier au public lors des journées du patrimoine, les 21 et 22 Septembre** : avec son exposition et la démonstration de la naissance d'une sculpture. Nous serons heureux de vous y retrouver en attendant bonnes vacances à tous .

Les Maillochons



* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

LES CHAPUZEUX DE TRANZAULT



L'association Les Chapuzeux de Tranzault a pour but l'apprentissage et le partage du savoir-faire qu'est la vannerie. Tous les vendredis d'octobre à mars les adhérents partagent leurs expériences et tout cela dans un cadre convivial et bienveillant. L'objectif de l'association est de partager avec le plus grand nombre cet artisanat. Pour clôturer la saison 2023/2024 les portes ouvertes du 23 février 2023 ont accueilli un large public. C'est avec un grand plaisir que Les Chapuzeux ont échangé avec les enfants des écoles et tous les visiteurs. Pour les vacances on révisé la conjugaison : Je chapuze, Tu chapuzes encore et encore ... Et enfin nous chapuzerons tous ensemble de nouveau le 25 octobre 2024, date de reprise de l'atelier à la salle des fêtes.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

nouvelle initiative ; TRANZAULT / TRANZ'ARTS

A l'occasion des journées du patrimoine, les **21 et 22 septembre** prochains, Tranzault va se métamorphoser en Tranz'arts. Cinq lieux d'exposition seront ouverts au public. A voir ou à revoir :

- les peintures rénovées de l'église Saint Pierre.
- *La Mailloche*, qu'on ne présente plus, (vingt ans bientôt), exposera une collection de sculptures sur bois.
- *Les Chapuzeux*, association plus récente et en plein essor, proposeront à la vente tout un assortiment de vanneries.
- Art de la couture par Vanessa Dubreuil (Au Fil du berry).

L'AART (Amicale des Artistes Réunis de Tranzault) exposera en salle des fêtes ses créations :

- Celles d'un peintre plasticien : Guy Lejeune.
- Les peintures sur verre synthétique d'un Tranzaltien de cœur : Francis Bellet (nom d'artiste : STBY)
- Les huiles sur toile de d'Evelyne Cleirembault et de Joanne Halligan.

Une salle, quatre artistes réunis, quatre styles.

Ce programme peut encore évoluer et sera précisé par voie de presse et affichage début septembre.

On ne peut que vous dire à bientôt.

Les organisateurs

CITOYENNETE



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne sur www.service-public.fr, ou en vous rendant à la mairie.

* _ * _

Pour être mieux alerté des informations publiées sur le site internet de la Commune, nous vous invitons à télécharger l'application campagnol. Cette application gratuite, ne collecte aucune donnée, ne nécessite pas d'inscription ni géolocalisation.

Plus d'info sur <https://campagnol.fr/offres/application-mobile/>



* _ * _

L'entretien des haies aux abords des propriétés bâties

C'EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ, LA COMMUNE ADHÈRE À UN SYNDICAT DE VOIRIE AVEC LES COMMUNES DE SARZAY ET FOUGEROLLES POUR L'ENTRETIEN DES HAIES LE LONG DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX ; TOUTEFOIS IL PARAÎT NÉCESSAIRE DE RAPPELER QUE L'ENTRETIEN DES HAIES DANS LE BOURG OU LES HAMEAUX BORDANT LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EST TOUJOURS À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES; LA COMMUNE N'A PAS LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS POUR FAIRE UN TRAVAIL D'ENTRETIEN DE QUALITÉ AUX ABORDS DES HABITATIONS, AU CAS PAR CAS ET ADAPTÉS SELON LES SOUHAITS DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE.

* _ * _

BRUITS de voisinage



De manière à respecter la tranquillité du voisinage, les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'appareils tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, ... doivent être effectués aux plages horaires suivantes :

en semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

le dimanche et jour férié : de 10h00 à 12h00

Mais veillez aussi à limiter le niveau sonores de tout appareil, des véhicules, des cris d'animaux Ces nuisances sonores peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 36-2024-06-24-00008 du 24 juin 2024

* _ * _

Les feux de plein air pour le brulage des déchets verts sont interdits

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DITS « VERTS » SONT DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX ISSUS ; DE LA TONTE DE PELOUSE, DU RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES, DE LA TAILLE DE HAIES ET D'ARBUSTES, DE L'ELAGAGE ET DU DEBROUSSAILLAGE, DANS LE BUT D'ENTREtenir DES ESPACES VERTS TELS QUE JARDINS ET OU PARCS QU'ILS SOIENT MENAGERS ET ASSIMILÉS OU PROFESSIONNELS , LE BRULAGE DE CES « DECHETS VERTS » EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE SUR LE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 84 DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL (RSD)

(SOUS CONDITIONS CERTAINES DEROGATIONS SONT POSSIBLES A CERTAINES PERIODES POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES APRES DEMANDE D'AUTORISATION)

- EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 36-2021-04-21-0002 DU 21 AVRIL 2021-

CONNECTEZ-VOUS
sur Rémi Centre-Val de Loire
et consultez les horaires
et les points d'arrêt de
LA LIGNE RÉGULIÈRE

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS !

**RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE
VERS LES VILLES PRINCIPALES DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Appelez le centre
de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit
+ prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur
www.remi-centrevalde Loire.fr



LA PRISE EN
CHARGE S'EFFECTUE
À VOTRE DOMICILE



NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

JOURS	ALLER ARRIVÉE À NEUVY- SAINT-SÉPULCHRE	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE NEUVY- SAINT-SÉPULCHRE
LUNDI AU VENDREDI	6 H 30	PLACE DU CHAMP DE FOIRE CORRESPONDANCE LIGNE 1 VERS CHÂTEAUX	19 H 05
MARDI JEUDI	9 H 30	MAISON SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	11 H 45
		ARRÊT "PLACE CHAMP FOIRE" CC DU VAL DE BOUZANNE CENTRE COMMERCIAL (U Express)	

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.